



**CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL EN TOURNÉE
2009-2010
Littérature**

Étapes de réalisation

À CONSERVER POUR LA TOURNÉE

N.B. Lorsque vous retrouvez le symbole * qui suit le nom d'un document, cela désigne que le document est disponible à l'adresse suivante :
<http://www.artsmontreal.org/doctournees.php>

1. VÉRIFICATION DU CALENDRIER DE TOURNÉE

Dans un premier temps, veuillez vérifier les dates du calendrier de tournée en vous assurant de la faisabilité de chacune des dates. S'il y a une erreur, communiquez avec Michel Niquette au 514 280-3585, du lundi au jeudi. Si jamais vous souhaitez apporter une modification de date ou si, dans votre calendrier est indiqué « Date à déterminer », vous devez communiquer directement avec le diffuseur. Lorsque le calendrier de tournée est totalement confirmé, vous devez informer Michel Niquette au 514 280-3585.

2-A. VÉRIFICATION DE LA FAISABILITÉ TECHNIQUE

Vous (l'organisme) êtes responsable d'évaluer la faisabilité technique de votre événement dans les lieux déterminés. Une visite de chacun des lieux doit être faite **avant le 24 avril 2009**. L'organisme en assure l'organisation.

Faisant suite à ces visites, une confirmation écrite devra être expédiée (télécopieur : 514 280-3789) au Conseil des arts **au plus tard le 27 avril 2009** faisant état de cette faisabilité technique. Vous utiliserez le calendrier de tournée sur lequel y sont mentionnés les lieux. À côté de chacun des lieux, en guise de consentement, le/la responsable de la tournée appose sa signature.

2-B. FICHES TECHNIQUES DES LIEUX DE DIFFUSION MUNICIPAUX

À l'adresse électronique indiquée plus haut, il est possible d'obtenir la dernière mise à jour des fiches techniques des lieux de diffusion municipaux de l'île de Montréal (arts de la scène) *. Le document s'intitule : **fiches_techniques_as_09-10.pdf**.

4. ENTENTE À SIGNER AVEC LES DIFFUSEURS

L'organisme devra signer une entente* avec chacun des diffuseurs. Vous pouvez commencer la signature des ententes **dès maintenant**. Quand vous avez reçu **toutes les**

ententes signées des diffuseurs, vous devez faire parvenir par courrier régulier, au Conseil des arts les copies, en expédier une copie à chacun des diffuseurs respectifs et vous conservez les autres copies.

Certaines villes et certains arrondissements vous proposeront leur modèle d'entente, celui-ci sera accepté par le CAM. Dans tous les autres cas, quand une ville ou un arrondissement vous demande de produire vous-même ce document, nous vous suggérons d'utiliser votre modèle ou encore le modèle d'entente type (littérature) que vous trouverez à l'adresse électronique indiquée plus haut *. Le document s'intitule : **entente_org-diff_litt.xls**

4. VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Vous avez déjà reçu une lettre confirmant le montant de votre subvention qui vous a été octroyé dans le cadre du *Conseil des arts de Montréal en tournée*. Tel qu'indiqué, trente jours avant la première projection, 50% de votre subvention vous sera remis. À la réception à nos bureaux de **toutes** vos ententes signées * (**point 3**), vous recevrez le deuxième versement de 25%. Le troisième et dernier versement de 25% vous sera versé à la réception de votre rapport final de tournée * (**point 5**).

5. RAPPORT FINAL DE TOURNÉE

Dès que votre tournée est terminée, vous pouvez nous faire parvenir votre rapport final de tournée *. Celui-ci devra contenir :

- la fiche « Résumé » de la tournée (où est inscrit le nombre total de spectateurs) ;
- une fiche d'évaluation pour chacun des lieux de diffusion (ces résultats seront comptabilisés et utilisés pour la tournée de l'année suivante) ;
- un budget révisé de la tournée (budget réel)

Si vous ne l'avez pas déjà fait, faites-nous parvenir toutes les ententes signées * (**point 3**).

À la réception de ces documents, nous pourrions vous faire parvenir votre dernière tranche de subvention. Le délai est environ de trois semaines.

À l'adresse électronique indiquée plus haut, vous trouverez le rapport final de tournée *. Le document s'intitule : **rapport_final_litt_09-10.xls**.

6. OUTILS DE PROMOTION

Comme vous l'avez constaté lorsque vous avez complété votre demande de subvention, les coûts des dépliants sont assumés par le CAM. Toutefois, les panneaux explicatifs, les vignettes enrichies et autres documents sont assumés par l'organisme. Une partie de votre subvention vous a été accordée pour couvrir ces frais. Avant d'en faire l'impression, **vous devez faire approuver votre matériel promotionnel** auprès du directeur du développement et des communications, Christian O'Leary à coleary.p@ville.montreal.qc.ca ou au 514 280-3991. Au minimum un **délai de 72 heures est demandé** (jour ouvrable), les documents doivent être en format WORD, PDF ou JPEG.

7. NORMES DE VISIBILITÉ DU CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL

Avant toutes publications, nous vous demandons de consulter les normes de visibilité * (obligations de l'organisme).

À l'adresse électronique indiquée plus haut, vous trouverez les normes de visibilité *. Le document s'intitule : **normes_visibilite_09-10.pdf**.

8. LOGO DU CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL

Pour vous procurer ce logo, vous pouvez l'obtenir sur notre site web à : www.artsmontreal.org.

9. LISTE DES DIFFUSEURS MUNICIPAUX DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

Cette liste vous donne les coordonnées détaillées des diffuseurs culturels de toute l'île de Montréal.

À l'adresse électronique indiquée plus haut, vous trouverez la liste des diffuseurs *. Le document s'intitule : **liste_diffuseurs.pdf**.

Pour tout problème de transfert électronique, veuillez communiquer avec Gilles Chamberland au 514 280-3023 ou par courriel à : gilles.chamberland@ville.montreal.qc.ca

Nous lancerons officiellement *le Conseil des arts de Montréal en tournée* – saison 2009-2010 à l'automne prochain (date à confirmer). Nous annoncerons alors l'organisme ayant remporté le concours « Le choix du public » pour la saison 2008-2009 et les prix s'y rattachant. Vous recevrez ultérieurement les détails relatifs à cet événement, nous espérons que vous serez des nôtres.

Je demeure disponible si vous avez besoin d'informations supplémentaires. Vous pouvez me rejoindre au (514) 280-3585 ou m'écrire à l'adresse suivante : mniquette.p@ville.montreal.qc.ca.

Merci et bonne tournée !

Michel Niquette
Coordonnateur du programme de tournées
Mars 2009